

# POLITIQUE DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT DESTINEE A LA REPUBLIQUE DU BENIN

Septembre 2020

## 1. Objectif de la Coopération au Développement

En Afrique de l'Ouest où de nombreux pays sont dans une situation instable tant au niveau politique qu'au niveau de la sécurité, le Bénin est l'un des pays stables. De plus, le Bénin joue un rôle déterminant pour le maintien de la paix et la stabilité en Afrique.

Pourtant, beaucoup de problèmes relatifs au développement restent à résoudre au niveau national. Selon l'Indice de Développement Humain des Nations Unies, le Bénin occupe la 163<sup>ème</sup> place sur un total de 189 pays (2018) et demeure parmi les pays les moins avancés (PMA). La structure industrielle vulnérable, qui dépend de l'agriculture soumise aux aléas climatiques, et du service du port en conquête de part du marché avec ceux des pays voisins, entrave sa diversification économique et constitue en même temps un problème majeur pour le développement socio-économique et la réduction de la pauvreté.

Avec le PAG, le Gouvernement du Bénin s'investira désormais dans son effort pour le développement durable et la croissance socio-économique tout en indiquant comme domaines prioritaires 'la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance', 'la transformation structurelle de l'économie' et 'l'amélioration des conditions de vie des populations'. Il est important d'appuyer ses efforts en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté dans le pays et à l'amélioration des conditions de vie de ses populations, pour la croissance de haut niveau, ainsi qu'à la stabilité en Afrique de l'Ouest.

## 2. Principe de base de l'aide publique au développement du Japon (grands objectifs) : La Réduction de la pauvreté et l'Amélioration des conditions de vie des Béninois par la croissance durable

En vue d'encourager la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des Béninois, le Japon soutient la réforme économique envisagée par le Gouvernement du Bénin et apporte une coopération dans les domaines prometteurs qui sont susceptibles de favoriser la croissance durable, conformément aux domaines prioritaires du « Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2016-2021 ».

## 3. Domaines prioritaires (objectifs spécifiques)

### (1) Aménagement d'Infrastructures

Afin de promouvoir la croissance durable au Bénin, le Japon profite de ses fortes capacités techniques pour aménager des infrastructures de qualité qui établiront la base des activités socio-économiques. Le Japon apporte son soutien aux domaines des infrastructures routières, du développement énergétique et du développement urbain, tout en prêtant une attention particulière

au plan directeur de l'aménagement des réseaux logistiques pour l'Anneau de croissance en Afrique de l'Ouest ainsi qu'à la protection de l'environnement contre le changement climatique et les catastrophes naturelles.

(2) Promotion des Industries

La promotion des industries est importante pour stimuler la croissance économique. Le Japon apporte son soutien aux domaines de l'agriculture, de la pêche et de la pisciculture auxquels la plupart de population béninoise s'adonne en visant à améliorer la rentabilité et la productivité du point de vue de la sécurité alimentaire ainsi que de la croissance économique. Le Japon appuie, dans une perspective à long et moyen terme, la mise en œuvre des formations professionnels et des stages techniques spécialisés visant à développer des ressources humaines.

(3) Amélioration de cadre de vie de la population

Le Japon apporte son soutien à l'amélioration des services sociaux de base constituant le socle des cadres de vie des citoyens. Concrètement, il vise non seulement à améliorer l'accès à l'eau potable, à l'éducation de qualité, aux services médicaux et de santé, mais aussi à développer la capacité administrative dans divers domaines.

4. Points à prendre en compte

(1) Tenir compte de l'élaboration des projets susceptibles de renforcer la coopération régionale par l'intermédiaire de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA).

(2) Tenir compte de l'importance de la promotion sociale des catégories vulnérables de la société comme les femmes et les handicapés.

(3) Tenir compte de la collaboration avec le secteur privé dont les petites et moyennes entreprises.

(Fin)

Annexe : Plan de coopération de Développement